

**BÉTHUNE**

SMART CITY



**PASS'**  
**SENIORS**

**POUR LES 65 ANS ET +**

*Votre guide*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, avec mon équipe municipale, nous attachons une importance particulière au bien vivre ensemble à Béthune en offrant aux habitants tous les services de proximité dont ils pourraient avoir besoin, un cadre de vie agréable en développant la nature en ville, mais également de nombreux temps d'animations où j'ai le plaisir de vous rencontrer régulièrement.

Dans cette dynamique, nous avons fait évoluer les avantages de votre Pass'Seniors qui vous accompagne maintenant au quotidien. Vous le savez, ce pass, délivré gratuitement aux Béthunois de 65 ans et plus, a pour objectif de faciliter l'accès au divertissement et de prévenir la fracture sociale que peuvent rencontrer certains de nos aînés.

Le Pass'Seniors vous offre un panel de services et d'activités au sein de la commune et de ses alentours. De l'offre culturelle à l'offre associative en passant par l'accompagnement administratif, par exemple. Il vous permet également de bénéficier d'une offre de transport gratuite, « la navette senior », dont nous avons étendu le périmètre de desserte, cette année, aux rendez-vous médicaux dans les villes limitrophes à Béthune, car nous savons combien les questions liées à l'accès aux soins vous préoccupent.

Je vous laisse le soin de feuilleter ce petit guide qui vous permettra de découvrir l'ensemble des avantages et services de la carte senior.

Vous faciliter la vie est bel et bien notre volonté.

Nous vous souhaitons une année riche en expériences et restons naturellement à votre écoute !

**Olivier Gacquerre**  
Maire de Béthune  
Président du CCAS

# LES ACTIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE BÉTHUNE EN FAVEUR DES SENIORS

## REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES :

Le CCAS de Béthune tient un registre réservé aux personnes âgées et/ou handicapées. Il permet au CCAS de prendre régulièrement des nouvelles, en cas de canicule, de grand froid, en cas de plan d'alerte et d'urgence, et de lutter contre l'isolement des seniors. L'inscription sur ce registre est volontaire et peut-être effectuée par une personne tierce comme un enfant ou un aidant.

## CONTACT :

Inscription au CCAS :  
03 21 01 63 10

## ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

### *Besoin d'aide dans vos démarches ?*

La Ville de Béthune est labellisée Maison France Service. Pour tout renseignement, rendez-vous au guichet unique de l'Hôtel de Ville, place du 4 septembre.  
03 21 63 00 00

## LA NAVETTE SENIORS

La navette seniors est un service gratuit de déplacement collectif, réservé aux plus de 65 ans, domiciliés à Béthune.

Mise en place par le CCAS de la Ville de Béthune, la navette seniors est à votre disposition sur rendez-vous pour vos trajets à Béthune (courses, loisirs, rendez-vous médicaux ...).

03 21 01 63 20



## LES MÉDIATHÈQUES

- **Gratuité des médiathèques pour tous**
- **Portage de livres à domicile par les médiathèques**

Afin d'offrir un service de lecture à tous, y compris pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux médiathèques, la Ville de Béthune a mis en place un service de « Bibliothèque à domicile ».

Une fois par mois, un bibliothécaire se rend donc à votre domicile afin de vous livrer les livres de votre choix et remplacer ceux déjà lus.

Service totalement gratuit sur inscription.

### CONTACT :

Médiathèque Elie-Wiesel :  
**03 21 63 00 58**

Médiathèque Jean-Buridan :  
**03 21 63 00 69**



# PLUSIEURS ACTIVITÉS PROPOSÉES



## PASS'SENIORS

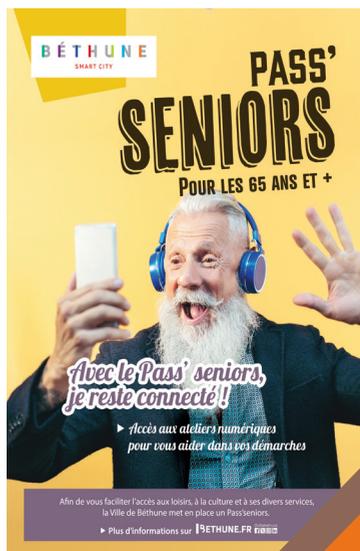
banquets, colis, activités, navette seniors

Pour recevoir la lettre aux aînés qui informe des activités dédiées aux séniors de la commune (banquets, colis, activités), il suffit d'être béthunois de 65 ans et + et de s'inscrire au CCAS.

**Vous n'êtes pas encore inscrits ?**

### CONTACT :

Centre Communal d'Action Sociale :  
**03 21 01 63 20**



## ASSOCIATIONS ET CLUBS POUR LES SENIORS BÉTHUNOIS

### AMITIÉ ET BONNE HUMEUR

**Présidente :**

Madame Gisèle LIEVIN

**Lieu :** La goutte de lait, rue de Dunkerque

**Téléphone :** 03 21 68 90 19  
06 73 07 31 71

### CLUB ESPÉRANCE DU MONT-LIÉBAUT

**Présidente :**

Madame Francine LESAGE

**Lieu :** Maison des associations

**Téléphone :** 06 26 46 89 06  
03 21 56 80 47

### CLUB DU PERROY

**Présidente :**

Madame Eliane QUEMBRE

**Lieu :** Salle Vantouroux, rue de Lille

**Téléphone :** 06 89 22 82 27

### CLUB FRÉDÉRIC CHOPIN

**Présidente :**

Madame Lucette LECLERCQ

**Lieu :** salle du 8 Ter

**Téléphone :** 03 21 56 91 24

## BÉTHUNE ACCUEIL

**Présidente :**

Madame Chantal PAGNIER

**Lieu :** La Charité

**Téléphone :** 06 81 79 60 95  
03 21 68 53 44

**Activités diverses :** lecture, broderie, gymnastique, informatique, sophrologie, anglais, cartonnage, peinture sur soie...

## PRÉVART

L'association propose des ateliers de santé et de bien-être ainsi que des ateliers massage, yoga et sophrologie.

**Plus de renseignements :**

PREVART – 42 rue de la ferme du Roy 62400 BETHUNE au 03 21 68 80 80

## UFOLEP

Séances Sport/Santé/Bien-être

UFOLEP propose des activités physiques adaptées aux séniors.

🕒 Le mardi et le jeudi de 14h à 15h

📍 Centre Rosa Luxembourg

**Présidente :**

Madame Mathieu TERNOY

**Téléphone :** 06 19 63 76 55

**Plus de renseignements :**

UFOLEP : 44 Boulevard des États-Unis 62400 BÉTHUNE

**Sur inscription :**

Mathieu TERNOY au  
06 19 63 76 55



# GÉNÉRATIONS ET CULTURE

## DISPOSITIF : UN TOIT À PARTAGER



Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Béthune a signé une convention avec Générations et Cultures, concernant le dispositif « Un toit à Partager ».

Il permet d'apporter des solutions aux problématiques de logement des jeunes, mais aussi de prévenir l'isolement des personnes âgées en renforçant le lien entre les générations, de lutter contre la précarité économique en proposant un mode d'hébergement à moindre coût, tout en offrant un complément de ressources aux hébergeurs.

Effectivement, en contrepartie d'un loyer de 210€, 230€ si le logement est équipé d'une salle de bain privative, l'hébergé rend à la personne qui l'héberge des menus services au quotidien : faire les courses, accompagnements dans ses déplacements, sorties culturelles, initiation à l'informatique ou encore sortir les poubelles.

La chambre doit être indépendante pour l'hébergé, équipée d'au moins un lit, une armoire et un bureau.

Un toit à partager s'adresse :

- Pour l'hébergeur : à toute personne âgée de 60 ans et plus, résidant à Béthune et ayant une chambre indépendante dans son logement.
- Pour l'hébergé : aux étudiants, jeunes travailleurs ou apprentis à la recherche d'une chambre à louer. Ce dispositif est également ouvert aux demandeurs d'emploi ou contrat de professionnalisation.

Une génération doit séparer l'hébergé et l'hébergeur.

**Contact : 03 20 57 04 67**

## ATELIERS NUMÉRIQUES

Afin de vous familiariser avec l'outil informatique, le Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec Défi Autonomie seniors met en place des ateliers « tablette numérique ».

Il a aussi signé une convention avec l'association Unis-cité, concernant les dispositifs « Les connectés » et « Solidarité Séniors ».

Les volontaires sont des jeunes de 16 à 25 ans effectuant un service civique au sein de l'association Unis-cité d'une durée de 8 mois.

### Les connectés :

Les jeunes accompagnent les personnes pour leur permettre de devenir autonomes avec les outils numériques. En rencontre individuelle comme en atelier collectif, les connectés peuvent :

- Aider pour les démarches administratives
- Faire découvrir les équipements numériques
- Accompagner dans les usages quotidiens du numérique (applications...)
- Rendre autonome dans les activités de loisirs et de lien social (WhatsApp, Skype...)

### Des ateliers informatiques :

- Centre Rosa Luxemburg : 03 21 54 97 04
- Médiathèque Buridan : 03 21 63 00 69
- Médiathèque Élie Wiesel : 03 21 63 00 58



## SOLIDARITÉ SÉNIORS

Les jeunes vont rendre visite à des personnes âgées à domicile pour lutter contre l'ennui et l'isolement et contribuer à leur bien-être et autonomie.

Les jeunes en service civique peuvent :

- Organiser des animations, des jeux, des sorties pour nouer avec elles une relation de confiance
- Recueillir leur mémoire, leurs souvenirs et valoriser ces témoignages par le biais de livres, expositions ...
- Favoriser la mobilité et l'accès aux services et activités
- Développer le lien social en faisant rencontrer d'autres seniors de son quartier, participer à des activités auprès des associations locales



**Contact :** 27-37 rue Faidherbe 62400 BETHUNE  
03 21 68 90 96/ 07 81 26 80 67  
bethune@uniscribe.fr

## LES OFFRES DE NOS PARTENAIRES > LE SIVOM DU BÉTHUNOIS

### LE SPASAD :

Un service polyvalent d'assistance à domicile

Les professionnels du service polyvalent d'aide et de soins à domicile du SIVOM du Béthunois proposent des solutions d'assistance adaptées à chaque habitant diminué par la maladie, l'âge ou le handicap.

Au nombre de quatre, ces services concernent : les aides à domicile, les soins à domicile, les résidences autonomie et la restauration à domicile.

# > LE SIVOM DU BÉTHUNOIS

## LE SPASAD (SUITE) :

### AIDES À DOMICILE

- Mettre à disposition des personnes concernées des aides à domicile sélectionnées selon des critères de compétence et d'expérience
- Favoriser le maintien de la relation sociale par une présence à domicile
- Faciliter la vie quotidienne de la personne aidée
- Assurer toute la gestion liée à une prise en charge

### VOUS ÊTES À LA RECHERCHE :

- D'une aide-ménagère
- D'une auxiliaire de vie (intervention possible 7j/7, de 7h à 21h)
- D'une aide pour vos courses : un agent du SIVOM effectuera vos courses avec un véhicule de service. Si vous le souhaitez, il vous est possible de l'accompagner.

### Contact :

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)  
660, rue de Lille  
62400 Béthune

### Plus d'informations :

03 21 61 55 48

### SOINS À DOMICILE

Le pôle « soins » a pour objectif de vous accompagner sur prescription médicale dans le cadre de soins d'hygiène et de confort.

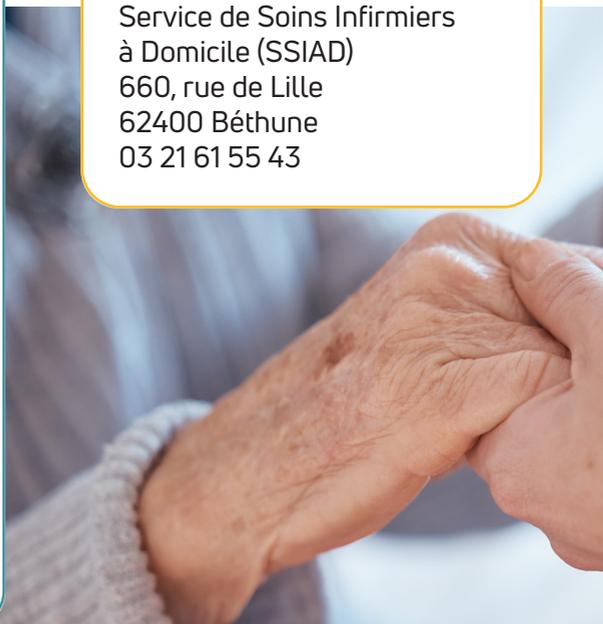
Ces soins sont réalisés par des aides-soignants diplômés d'État, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.

Les soins sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Les soins infirmiers, s'ils sont nécessaires, sont réalisés par votre infirmier libéral et pris en charge financièrement par le service.

### Contact :

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
660, rue de Lille  
62400 Béthune  
03 21 61 55 43



## LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour personnes âgées valides (GIR 5 ou 6) à partir de 60 ans, associées à des services collectifs (restauration, blanchisserie, animations, conciergerie...). Il s'agit d'une offre de service public.

Les restaurants des résidences sont ouverts aux personnes extérieures à l'établissement sur réservation.

Tarif : 12€ pour Entrée/plat/dessert/boisson et café/thé

### Coordonnées :

#### *Les Sorbiers :*

Boulevard de Varsovie  
62400 BÉTHUNE  
03 21 68 38 22

#### *Guynemer :*

64 Rue Georges Guynemer  
62400 BÉTHUNE  
03 21 68 34 90

## RESTAURATION À DOMICILE

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois propose un service de repas à domicile qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap ou sortant d'hospitalisation.

Les repas sont livrés en livraison froide au domicile de nos clients, 3 fois par semaine, en barquettes individuelles filmées. Ils sont livrés à jour fixe et heure régulière et doivent être conservés au réfrigérateur.

Deux formules sont proposées :

- Essentielle à 7,80€ :  
potage, plat/féculents, légumes, dessert
- Complète à 9,60€ :  
entrée ou potage, plat/féculents, légumes, fromage, beurre, dessert

### Plus d'informations :

03 21 61 40 70



## > LES AUTRES SERVICES D'AIDE



### AIDE AUX AIDANTS

Le Département du Pas-de-Calais s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des aidants afin qu'ils accompagnent leur proche le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

En outre, le Département soutient financièrement le développement et la structuration de solutions de répit. À ce titre, une offre diversifiée répondant aux différents besoins des aidants est présente sur l'ensemble des territoires du Pas-de-Calais.

#### Plateforme de répit ESSRA

82 Rue Faidherbe  
62400 BETHUNE  
03 74 05 03 65

France Alzheimer  
07 77 84 63 11

### MAISON DE L'AUTONOMIE

La Maison de l'autonomie a pour mission l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en perte d'autonomie ou de leurs proches aidants (information sur les droits et prestations, les démarches administratives, l'offre en établissements ou en services d'aides à domicile).

#### Maison de l'Autonomie de l'Artois

8 Rue Boutleux  
62400 BETHUNE  
03 21 01 66 87

## > AUTRES POSSIBILITÉS DE LOGEMENTS POUR LES SENIORS

### **LES JARDINS D'ARCADIE :** les résidences service

Les Résidences service seniors sont des ensembles de logement pour personnes âgées valides (GIR 5 ou 6) à partir de 60 ans, associées à des services collectifs (restauration, blanchisserie, animations, conciergerie...). Il s'agit d'une offre de service privé.

#### **Modalités de la résidence :**

Le restaurant de la Résidence les Jardins d'Arcadie est ouvert aux personnes extérieures à l'établissement sur réservation.

**Tarif :** 12,5€

Réservation la veille avant 18h  
au 03 91 82 86 31

#### **Coordonnées :**

31, boulevard Kitchener  
62400 Béthune  
03 91 82 86 31  
bethune@jardins-arcadie.fr

### **MAISON « CetteFamille »** Habitat partagé

La maison « CetteFamille » de Béthune est conçue pour des personnes âgées souffrant de solitude et/ou ayant une perte d'autonomie nécessitant l'accompagnement d'un professionnel pour les gestes du quotidien.

Elle comprend 9 chambres allant de 17 à 25 m<sup>2</sup>. Les espaces communs sont chaleureux et confortables.

Le lieu est une belle maison de maître située en plein centre-ville de Béthune. Le jardin est fleuri et bien aménagé. Rénovée avec goût, cette maison possède un haut degré de confort, un environnement parfait pour accueillir les seniors qui recherchent un lieu de vie familial, confortable, sécurisé et où ils se sentent libres comme chez eux.

#### **Renseignements :**

275 Rue Saint-Pry  
62400 Béthune  
03 74 47 26 66

## **DOMITYS :** **la Flânerie**

Dans un quartier calme et résidentiel de Béthune (109, rue du Beau Marais).

La résidence comprend 123 appartements allant du studio au T3 ainsi que 6 appartements en séjour temporaire (repos après hospitalisation ou court séjour).

La moyenne d'âge est de 85 ans et il faut être autonome.

Ce lieu possède un accès piscine ainsi qu'une salle de sport, un salon agréable pour les repas de famille, une navette interne, un entract gourmand chaque jour.

Les animaux sont accpetés.

**Directrice :** Madame Frédérique POUCHAIN

**Inscription :** 03 76 13 30 00 ou  
06 12 37 69 77

## **HEURUS** **Le Saphir**

Ouverture en juin 2025.

71 rue de l'île des Brosses à Béthune.

Résidence intergénérationnelle, vous prendrez le temps de vivre à votre rythme mais bien accompagné.

La résidence comprend 106 appartements de T1 à T3 qui sont entièrement meublés et dotés d'un espace cuisine (possibilité d'apporter votre mobilier).

**Directeur :** Monsieur Alexandre DOURNEL



## > LA CABBALR

Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

### AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'Agglomération accorde les subventions pour toute une série de travaux d'amélioration des logements : réfection de toiture, isolation, ventilation, remplacement de menuiseries, installation ou remplacement de chauffage central...

#### **Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :**

Des aides techniques et financières sont également attribuées afin de lutter contre l'insalubrité, contre la précarité énergétique, pour l'accessibilité en cas de perte d'autonomie, pour le développement de l'offre de logements locatifs à loyer modéré, pour la performance thermique et la qualité de vie dans l'habitat.

L'ANAH renseigne, oriente la population sur ces aides et conseille sur les meilleurs matériaux, en apportant des informations sur les crédits d'impôt.

#### **Permanences physiques :**

Hôtel communautaire de Béthune

03 62 61 48 48

Les mercredis et vendredis,  
de 9h à 12h

#### **Permanences téléphoniques :**

03 62 61 48 48

Le lundi, de 14h à 17h

Les mercredis et vendredis,  
de 9h à 12h

## > PÔLE CULTUREL

### LABANQUE MUSÉE À BÉTHUNE

Dans l'imposant bâtiment qui accueillait, autrefois, la Banque de France de Béthune, les coffres sont maintenant fermés mais de nouveaux espaces ont ouvert et sont dédiés à la création contemporaine. Labanque est un lieu étonnant qui propose expositions, visites commentées et off, ateliers, et même murder party.

#### Contact :

44 Place Georges Clemenceau  
62400 BÉTHUNE  
03 21 63 04 70  
labanque@bethunebruay.fr

### OFFICE DE TOURISME

3 Rue Aristide Briand  
62400 Béthune  
03 21 52 50 00

### COMÉDIE DE BÉTHUNE

La Communauté d'Agglomération compte un Centre dramatique National parmi ses équipements : la Comédie de Béthune. Cette dernière propose un tarif préférentiel pour les séniors.

Contact : 03 21 63 29 19

### THÉÂTRE MUNICIPAL

Bd Victor Hugo  
62400 Béthune  
03 21 54 97 40

### MUTUELLE INTERCOMMUNALE

**MUTUELLE JUST**  
19 Rue Anatole France  
62400 BETHUNE  
0 809 54 60 00

Aujourd'hui de nombreux habitants ne sont pas éligibles à la Couverture Maladie Universelle, ne sont pas couverts par une assurance collective, n'ont pas les moyens de s'assurer tout court ...

## LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

- **ADENIOR :**  
183 Rue Sadi Carnot  
62400 Béthune  
03 21 57 91 34
- **DOMARTOIS :**  
114 Rue Jean-Jacques Rousseau  
62400 Béthune  
03 21 68 65 10
- **PETITS-FILS :**  
79 Place du Maréchal Joffre  
62400 Béthune  
03 74 03 03 03
- **AIDE À DOMICILE HYGIÈNE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES :**  
169 Avenue. de Lens  
62400 Béthune  
03 21 01 01 40
- **SENIOR COMPAGNIE :**  
563 Boulevard Raymond Poincaré  
62400 Béthune  
03 21 62 91 64
- **AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :**  
27 Rue Aristide Briand  
62400 Béthune  
03 21 25 01 68
- **JUNIOR SENIOR :**  
127 rue du Faubourg d'Arras  
62400 Béthune  
09 81 95 83 38

Pour répondre à cette problématique, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a mis en place une mutuelle Intercommunale. Cette mutuelle est ouverte à tous

les habitants de l'Agglomération. Pour y adhérer, il vous suffit de prendre contact avec l'antenne locale de la mutuelle.

## **SORTIES SENIORS – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

---

*Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Béthune*

1. Les sorties sont organisées en direction des séniors béthunois de 65 ans et plus détenteurs du Pass' Séniors.
2. Pour participer aux sorties et activités organisées par le CCAS ; l'inscription au Pass' Séniors est obligatoire.
3. Afin de satisfaire un maximum de personnes et dans un souci d'organisation, il sera demandé aux séniors d'émettre 3 choix prioritaires et 3 choix secondaires sur le programme prévisionnel de l'année à venir.
4. Les sorties sont susceptibles d'être annulées par manque de participants.
5. L'inscription est nominative et deviendra effective après inscription et paiement (pour les activités payantes) et dans la limite des places disponibles.
6. L'heure et le point de rendez-vous du départ sont communiqués dans « la lettre aux séniors », laquelle est envoyée aux séniors tous les trimestres. L'heure et le point de rendez-vous du retour sont communiqués par l'accompagnateur dans l'autobus. Dans tous les cas, aucun retard aux endroits et aux heures indiqués ne sera toléré. Tout participant en retard sera contraint de regagner Béthune par ses propres moyens.
7. Aucune place ne peut être réservée dans l'autobus sauf cas très particulier à exprimer le jour de l'inscription. La place occupée à l'aller sera la même qu'au retour.
8. Conditions d'annulation des sorties :
  - Si annulation entre 8 et 15 jours avant le départ : remboursement des frais d'inscription sans justificatif
  - Si annulation à moins de 8 jours : remboursement des frais d'inscription sur présentation d'un certificat médical
  - Si annulation à moins de 24 h : aucun remboursement des frais d'inscription quel que soit le motif invoqué

---

*Règlement approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS lors de sa séance du 26/09/2024*

# CHARTRE COMITÉ CONSULTATIF SENIORS CCS



## 1. Préambule

La municipalité à travers son Centre Communal d'Action Sociale a souhaité créer un Comité Consultatif des Séniors « CCS » afin d'intégrer pleinement les aînés à la politique Séniors communale.



Une instance de dialogue et de réflexion qui, a pour mission de représenter les intérêts des personnes âgées au sein de la commune et de fournir des conseils et des recommandations sur les politiques et les programmes qui les concernent.

Ainsi, le Comité Consultatif Séniors est à la fois un moyen d'écoute et d'action supplémentaire, un outil d'étude de propositions afin de répondre aux attentes et besoins des Séniors.

## 2. Objectifs



- Conseiller le CCAS sur les besoins et les préoccupations des personnes âgées.
- Contribuer à l'élaboration de la programmation et l'amélioration de la qualité des services dédiés aux Séniors.
- Favoriser la participation des Séniors à la vie citoyenne

## 3. Composition du comité consultatif séniors



- Le président et ou le vice-président du CCAS
- Les administrateurs en charge de la compétence Séniors
- Un Agent Administratif Référent du pôle Séniors
- 10 Séniors (maximum)

## 4. Fonctionnement



- **Critères de sélection** : Les membres doivent être âgés de 65 ans et plus, et résider à Béthune. Sélectionnés par tirage au sort parmi les séniors volontaires de la commune issus de tous les quartiers.
- **Durée** : les membres du CCS s'engagent pour toute la durée du mandat municipal. En cas de démission, un appel à remplacement sera effectué.
- Le CCS se réunit au moins 2 fois par an. Des réunions extraordinaires peuvent être réalisées à la demande des membres du CCS, du pôle Séniors, du président du CCAS
- Des groupes de travail peuvent être constitués pour traiter de sujets spécifiques et faire des recommandations

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### « NAVETTE SENIORS »

#### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 : Fonctionnement

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Béthune met en place un service de transport collectif à destination des Béthunois(es) âgé(e)s de 65 ans et plus, ayant des difficultés à se déplacer (absence de permis de conduire ou ne conduisant plus ; accès aux transports en commun difficile, ...).

Les personnes transportées doivent être autonomes (transport non médicalisé).

Les personnes transportées sont prises en charge et raccompagnées devant leur domicile.

Les transports ne seront ni limités, ni contraints par un délai préalable de réservation. Toutefois, nous conseillons de formuler la demande de transport le plus en amont possible (par exemple : 1 mois avant).

#### Article 2 : Inscriptions

Toute personne remplissant les conditions d'âge, de résidence, d'autonomie et rencontrant des difficultés à se déplacer, pourra effectuer une demande d'inscription au service de Navette Séniors.

Ce service n'est pas soumis à conditions de ressources.

L'inscription doit être effectuée auprès du pôle séniors du CCAS de Béthune (286, rue Fernand Bar).

Pour profiter de la Navette Séniors, le demandeur aura rempli préalablement le formulaire unique d'accès, au choix, à l'offre de service séniors du CCAS (formulaire « Pass'Séniors »).

Lors de son inscription, le demandeur se verra remettre une copie du présent règlement intérieur.

L'inscription peut être effectuée par un tiers du demandeur (entourage familial). Dans ce cas, il faudra le préciser sur le formulaire unique « Pass'Séniors » et mettre le dossier à jour.

L'inscription étant individuelle, le conjoint du demandeur, s'il remplit les conditions, devra également formuler une demande, à son nom, auprès du pôle séniors du CCAS.

### Article 3 : Les demandes de transport

Ce service permet de prendre en charge les usagers à leur domicile, pour :

- ✓ Les conduites vers les administrations (infrastructures municipales ; institutions)
- ✓ Les conduites dites de loisirs : associations, clubs du 3<sup>ème</sup> âge, bibliothèque, animations ville, visites de courtoisie,
- ✓ Les courses au supermarché et au marché,
- ✓ Les rendez-vous médicaux<sup>1</sup>,
- ✓ Les conduites au cimetière,

**Zone géographique de transport** : Béthune intra-muros & Rendez-vous médicaux dans un périmètre inférieur à 3 kms de la limite communale.

Les véhicules utilisés pour ce service sont des véhicules de type berline, 5 places (chauffeur inclus).

Pour une bonne organisation des trajets, il est nécessaire de réserver le transport aller et retour, auprès du pôle séniors du CCAS de Béthune, par téléphone, au 03 21 01 63 20. Toute annulation/modification devra être signalée, par téléphone, 24h avant votre RDV.

Transports pour le « marché ou supermarché » : le stockage de vos courses dans le coffre du véhicule étant partagé, vous veillerez à ce que vos achats ne dépassent pas les quantités suivantes : 1 sac cabas + 1 pack de liquide / personne.

Transports pour les « rendez-vous médicaux » : si votre rdv dure plus longtemps que prévu, il est impératif de nous prévenir par téléphone, afin que nous modifiions votre horaire de retour.

Les accompagnants : par défaut, la demande de transport est enregistrée pour une seule personne. Si vous souhaitez qu'un tiers vous accompagne pour vous aider dans votre déplacement, vous devez impérativement en faire la demande lors de votre appel de réservation. En fonction des places disponibles dans le véhicule, nous nous réservons le droit de refuser l'ajout d'un accompagnant. Priorité étant donnée aux séniors inscrits.

Les arrêts : L'agent de transport n'est pas habilité à prendre en compte vos demandes de transport. Aussi, le chauffeur n'est pas autorisé à vous déposer, même un court instant, en dehors des arrêts programmés. En outre, toute demande de transport devra obligatoirement être effectuée par téléphone, auprès du **pôle séniors** du CCAS.

---

<sup>1</sup> Hors prises en charge médicales relevant d'un transport médicalisé  
Hors prescription médicale de transport avec prise en charge par l'assurance maladie

#### Article 4 : les horaires

Le service de transport est disponible du lundi au vendredi :

- Les lundis et vendredis : 8H30/ 12H – 13H30/17H30
- Les Mardis, mercredis et jeudis : 8H45/12H- 13H30/17H30

Le service n'est pas assuré les samedis, dimanches et jours fériés (sauf événements particuliers).

Le logiciel de réservation que nous utilisons optimise les demandes de transports (distance, groupage, durée). Ainsi, il est possible que votre trajet ne soit pas direct car plusieurs personnes pourront être transportées en même temps.

Les agents de transport feront le maximum pour respecter les horaires de rendez-vous. Toutefois, selon le planning et les conditions de circulation, des retards pourront être observés. En cas de retard, nous vous invitons à appeler le **pôle séniors** du CCAS afin de savoir où en est votre prise en charge.

#### Article 5 : Les chauffeurs

Les agents de transport ne sont pas habilités à vous accompagner physiquement, ni à votre domicile, ni lors de vos rendez-vous (supermarché, association, administration, ...).

Les agents de transport n'accepteront aucun règlement ou pourboire.

Les agents de transport s'engagent à adopter un comportement courtois et respectueux envers les personnes transportées.

#### Article 6 : Tarifs et facturation

Service Gratuit

#### Article 7 : Santé<sup>2</sup>

Ce service de transport n'étant pas médicalisé, l'utilisateur doit être en mesure de se déplacer de façon autonome. Nous ne sommes pas habilités à transporter les personnes se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant ; ou munies d'un dispositif d'administration d'oxygène. Si votre état de santé évolue après votre inscription au service, merci d'en informer le Pôle Séniors du CCAS.

#### Article 8 : Les interdictions

- Le transport d'animaux de compagnie, même attachés ou dans une caisse de transport
- Fumer ou vapoter dans le véhicule
- Souiller ou détériorer le matériel
- Transporter des matières interdites ou dangereuses
- Utilisation du service de transport en état d'ébriété

---

<sup>2</sup> Les transports médicalisés sont assurés par les sociétés d'ambulances et/ou par le service Proxibus de TADAO – Renseignements au 0810 00 11 78

### Article 9 : Comportement

Le port de la ceinture est obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur.

La courtoisie avec les chauffeurs, tout comme avec les autres passagers est de rigueur. Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils peuvent causer aux biens et aux personnes dans le véhicule.

Le CCAS se dégage de toute responsabilité, en cas de chute dans le véhicule et sur le point de ramassage, qui ne serait pas causée par le véhicule ou le chauffeur.

### Article 10 : Non-respect du règlement

Tout acte de violence verbale ou physique à l'encontre du conducteur ou de toute autre personne se trouvant dans le véhicule est passible d'un procès-verbal établi par la Police Municipale.

Tout comportement agressif, irrespectueux ou contraire aux dispositions du présent règlement, pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive du service (notifiée à l'intéressé par courrier recommandé avec accusé de réception).

### Article 11 : Remarques et suggestions

Les usagers peuvent faire part, à tout moment, de leurs remarques et suggestions au CCAS de Béthune.

- Par téléphone au 03.21.01.63.10
- Par courriel : [ccasbethune@ville-bethune.fr](mailto:ccasbethune@ville-bethune.fr)
- Par courrier à : CCAS de Béthune, Pôle Séniors, 286 rue Fernand Bar, 62400 Béthune

### Article 12 : Mesures d'urgence

En cas de malaise ou d'accident se déclarant dans le véhicule, le chauffeur prendra toutes les mesures d'urgence afin d'assurer la sécurité des personnes âgées en prévenant :

- Le SAMU (15) ou les pompiers (18)
- La personne à contacter en cas d'urgence désignée lors de l'inscription

*Le présent règlement a été voté et approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS de Béthune, le 14 mars 2024.*

Le Président du CCAS,  
Olivier GACQUERRE



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE BÉTHUNE**

